



Syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques  
Section locale **FO DGFIP 62**  
DDFiP du Pas-de-Calais  
5 rue du Docteur Brassart  
BP 30015 – 62034 ARRAS CEDEX  
\*\*\*\*\*  
☎ 06 04 40 51 41  
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr  
🌐 site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/062/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

## CTL du 15 février 2018 : Compte-rendu

Ce Comité Technique Local s'est tenu sous la présidence de Monsieur Michel ROULET. Les débats ont débuté à 9h15.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Approbation des PV des CTL du 07/11/2017 et 14/12/2017
- 2) Mise en place d'un SAR au sein de la Trésorerie de Boulogne Municipale (*pour avis*)
- 3) TBVS 2017 : détermination des indicateurs complémentaires (*pour avis*)
- 4) Point sur la titularisation des personnels « Berkani » (*pour information*) et notification de consignes des personnels concernés (*pour avis*)
- 5) Points sur les services civiques 2016 et 2017 (*pour information*)
- 6) Questions diverses

### **1) PV des CTL du 07/11/2017 et 14/12/2017**

Les PV ont été adoptés à l'unanimité.



### **2) Mise en place d'un SAR au sein de la Trésorerie de Boulogne Municipale (pour avis)**

Le service d'appui au réseau (SAR) est créé à compter du 2 février 2018.

Ce service constitue une nouvelle composante de l'offre de service de la DDFiP du Pas-de-Calais au profit de son réseau départemental. En effet, de par son fonctionnement (appui opérationnel à distance), ce service est complémentaire pour partie au soutien d'expertise régulier de la Direction et au soutien opérationnel sur site de l'équipe départementale de renfort (EDR).

Le SAR apportera une assistance à distance dans la perspective de soutien et de gains d'efficacité sur les processus recouvrement des impôts et SPL. Le SAR travaillera sur les thèmes suivants :

- Recouvrement forcé des créances fiscales ;
- Recouvrement forcé des produits locaux et fiscaux ;
- Action au profit des débiteurs publics relevant de l'Etat ou du SPL .

Le SAR sera ainsi installé au 26, rue d'Aumont à Boulogne-sur-Mer et sera rattaché, pour son fonctionnement et son pilotage à la division du recouvrement forcé des impôts, amendes et produits locaux de la DDFIP du Pas-de-Calais. La structure sera composée de 3 ETP (1A et 2B) affectés précédemment à la RF de Boulogne sur Mer et désormais affectés à la Trésorerie de Boulogne Municipale.

Le transfert d'activité est planifié pour une durée de 12 mois renouvelable. Il s'agit du protocole standard lors de la création d'un SAR et le président a précisé que celui-ci sera renouvelé s'il apporte satisfaction.

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>REFUS DE VOTE</b>
<b>FO-DGFIP</b>				<b>X</b>
Solidaires		<b>X</b>		
UNSA-CFTC				<b>X</b>
CGT		<b>X</b>		

Pour **FO-DGFIP**, le CT ne doit pas être une chambre d'enregistrement. Le SAR est soumis pour avis aux organisations syndicales le 15 février alors qu'il est déjà en place depuis le 10 janvier. C'est pourquoi FO-DGFIP a refusé de participer au vote.

Toutefois nous avons souligné le fait que les compétences des agents aient été sauvegardées et avons dénoncé le fait que le SAR ne figurera pas comme service à part entière dans le Tagerfip mais dépendra de la trésorerie Boulogne Municipale.

### **3) Tableau de Bord de Veille Sociale 2017 : détermination des indicateurs complémentaires (pour avis) :**

Pour faciliter l'analyse, le bureau RH-2C s'est engagé dans une démarche de rénovation du TBVS. Mais compte tenu d'obstacles techniques au développement d'un TBVS informatisé, le TBVS 2016 a fait l'objet d'une campagne allégée sur la seule base de 6 indicateurs absentéisme et temps de travail. L'allègement pratiqué sur le TBVS a été qualifié de trop important par les organisations syndicales lors de sa présentation en CTL du 4 mai 2017 et du groupe de travail du 16 mai 2017.

Pour 2017, la démarche de rénovation du TBVS aboutit à un outil enrichi, rénové autour de six indicateurs socles centrés sur les enjeux du travail :

- 1) *Taux de couverture des effectifs (Nouveau)*
- 2) *Nombre de périodes de congés maladie de courte durée de moins de cinq jours (déjà au TBVS 2015)*
- 3) *Nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps (déjà au TBVS 2015)*
- 4) *Nombre d'écrêtements des horaires variables (déjà au TBVS 2015)*
- 5) *Volume horaire écrêté(déjà au TBVS 2015)*
- 6) *Taux de rotation des agents (Nouveau)*

Après présentation de la liste non exhaustive des principaux indicateurs, il a été proposé à l'issue des débats, de retenir les 4 indicateurs complémentaires suivants, considérés comme les plus pertinents pour mesurer la situation d'un service:

- **le taux d'absentéisme pour maladies** (COM, CLM, CLD);
- **les emplois non pourvus:** cet indicateur complète le taux de couverture des effectifs qui inclut les

renforts en EDR;

- **le nombre de fiches de prévention du risque psychosocial transmises à l'assistant de prévention:** Cet indicateur du TBVS 2016 décliné en deux sous-indicateurs (signalements d'origine externe et incidents d'origine externes) est reconduit;
- **le taux de recours à l'entretien professionnel au niveau local:** l'évolution des recours suite à la fin des bonifications lors de l'entretien professionnel mérite un suivi particulier.

Ces indicateurs optionnels sont proposés pour avis. Ils viendront compléter les indicateurs socles du TBVS 2017.

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>REFUS DE VOTE</b>
<b>FO-DGFIP</b>	<b>X</b>			
Solidaires		<b>X</b>		
UNSA-CFTC	<b>X</b>			
CGT		<b>X</b>		

**FO-DGFIP a remercié la direction d'avoir été attentive aux conclusions du groupe de travail mené à ce sujet et à l'avis du CHSCT.**

#### **4) Point sur la titularisation des personnels « Berkani » (pour information) et notification de consignes des personnels concernés (pour avis)**

La DGFIP a organisé au titre de l'année 2017, une troisième session de titularisation des agents contractuels conformément aux dispositions prévues par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Au sein de nos services, seuls 4 agents sur les 7 éligibles ont souhaité participer au dispositif et ont déposé un dossier de candidature.

A l'issue, la commission a arrêté par ordre d'aptitude, la liste des candidats, tous déclarés aptes. La nomination des agents techniques a été prononcée par le directeur général des finances publiques. Elle a pris effet à la date du 29 décembre 2017.

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>REFUS DE VOTE</b>
<b>FO-DGFIP</b>	<b>X</b>			
Solidaires	<b>X</b>			
UNSA-CFTC				<b>X</b>
CGT	<b>X</b>			

**FO-DGFIP se sont prononcés POUR la régularisation de ces contrats.**

#### **5) Points sur les services civiques 2016 et 2017 (pour information)**

Un bilan des 4 premières vagues Service Civique nous a été présenté.

La mission des volontaires à la DGFIP se décompose en 3 volets :

- Réaliser un accompagnement des usagers dans les services (facilitation en amont de l'accueil au guichet des particuliers afin de contribuer à la qualité des conditions d'accueil, médiation permettant d'accueillir, d'accompagner et d'orienter les usagers les plus fragiles) ;
- Familiariser certains publics au maniement informatique et à l'utilisation de services en ligne sur les ordinateurs à la disposition du public dans les halls d'accueil des CFP (lors de la campagne IR notamment) ;
- Contribuer à l'instruction civique et à l'engagement des jeunes en milieux scolaires (intervention avec des agents de la direction d'accueil dans des établissements scolaires).

Il est à noter que cette dernière partie de la mission n'a jamais été réalisée dans le Pas de Calais, en raison des difficultés de mise en place en relation avec les chefs d'établissements scolaires, mais également en raison du niveau de recrutement des volontaires.

Sur les 4 vagues (2016 et 2017), 26 volontaires ont été recrutés, 12 contrats ont été menés à leur terme et 4 sont encore en cours (fin en juin 2018). 10 contrats ont été rompus : 6 du fait des volontaires (4 reprises de travail, 1 reprise d'études, 1 perte de revenus) et 4 du fait de l'administration (3 abandons de poste et 1 faute grave).

Les missions d'accueil ont été remplies tout à fait correctement par les volontaires des 3 premières vagues. Ils sont très motivés pour la gestion des flux d'accueil (distribution des imprimés, orientation des usagers). Les consignes données sont comprises et les volontaires s'appliquent à mener à bien les tâches demandées.

Certains ont ensuite eu la volonté d'intégrer notre administration. Deux volontaires (de la dernière vague) ont été admis au concours commun de catégorie C.

## **6) Questions diverses**

- Concernant le transfert des SPF de Montreuil et de Saint Pol, les emplois ont été transférés respectivement sur les SPFE de Boulogne sur Mer et Arras lors du dernier CT Emplois.

Le SPFE de Montreuil sera renommé Boulogne 2 et celui de Saint Pol renommé Arras 2.

- Les travaux du SIP d'Arras devraient être terminés pour fin mars
- La permanence de la trésorerie de Thérouanne a pris fin au 31/12/2017
- Le remplacement du B immeuble du CDFP de Boulogne : la direction attend les candidatures des agents
- Les fiches d'orientation de sécurité et de télésurveillance :  
Elles sont mises en place pour permettre à la société Télésud d'appeler un responsable en cas de déclenchement d'alarme.

Sur les fiches doivent figurer, et dans cet ordre :

1- le chef de services

2- le ou les adjoints

3- le gardien concierge

(avec leurs coordonnées professionnelles et personnelles)

La direction a précisé qu'en aucun cas la personne contactée doit se déplacer sur place, que seul le délégué départemental doit se déplacer si les autorités en ont besoin.